

## **COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 26 Février 2014**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. LENEVEU. BESNARD. GESLIN. HECQUARD. PELLERIN.

**Absents excusés** : Mme Emilie MOTTIN

**Pouvoirs** :

Secrétaire de séance : Mme Véronique BESNARD

### ORDRE DU JOUR

#### - **Etude de dossiers soumis au droit de préemption**

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un terrain à bâtir situé Route de la Butte du Clos, dans une zone urbaine du Plan d'Occupation des Sols.

#### - **Adhésion de Communes au SDCEO de l'Orne**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des Communes indépendantes du Canton de Juvigny sous Andaine ont sollicité leur adhésion au SDCEO (Syndicat Départemental des Communes Electrifiées de l'Orne).

Le Comité du SDCEO, par délibération en date du 18 décembre 2013, a accepté ces adhésions sous réserve de l'accord de ses Collectivités adhérentes conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose notamment que les organes délibérants des collectivités membres doivent obligatoirement être consultés en cas de nouvelle adhésion.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion des Communes précitées au sein du SDCEO et charge Monsieur le Maire de donner connaissance de ces décisions à Monsieur le Président du SDCEO.

#### - **Etude du devis ASD pour achat d'un drapeau de l'Union des Combattants et demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le drapeau des Anciens Combattants est très usagé et qu'il convient de le remplacer ;

Le montant du devis présenté par l'Entreprise A.S.D de Mortrée s'élève à la somme de 996.07€ HT soit 1 195.28 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis, il charge Monsieur le Maire de demander une subvention au Conseil Régional de Basse Normandie. Les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2014.

#### - **Convention entre la Commune et le Département pour le salage et le déneigement sur les routes départementales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pendant l'hiver, lorsqu'il y a des périodes d'intempéries, les routes communales sont rapidement déneigées par les employés communaux. Par contre, les routes départementales du réseau secondaire qui traversent la Commune sont déneigées trop tardivement, ce qui occasionne des gênes pour les usagers. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que dans pareil cas, la Commune intervienne sur les départementales également.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Il charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec le Département pour ce faire.

- **Suite au renforcement des réseaux électriques sur la RD 821, étude des devis Orange et Aubin pour dissimulation des réseaux téléphoniques.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un renforcement du réseau électrique a eu lieu sur la RD 821 afin d'alimenter en suffisance le village du Rocher. Il est rappelé que François Lautour, Délégué du Syndicat d'électrification pour Lonlay a demandé à l'Entreprise Aubin d'implanter les nouveaux poteaux en bordures des haies afin de faciliter le travail des agriculteurs. . Maintenant, il serait opportun de profiter du passage en souterrain des réseaux électriques pour y ajouter les réseaux téléphoniques. Le devis de génie civil présenté par l'Entreprise Aubin s'élève à la somme de 3 643.60€ HT soit 4 372.32€ TTC. et le devis présenté par Orange s'élève à la somme de 2 116.00€.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces devis. Les crédits nécessaires seront portés au BP 2014.

- **Etude du devis SOGETI pour travaux d'Eclairage Public et Génie Civil France Télécom après les enfouissements de réseaux route du Stade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un projet de convention pour les travaux d'éclairage public et de génie civil France télécom en coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux électriques programmés dans le Bourg ,pour réaliser ces travaux simultanément. Le forfait de rémunération fixé en fonction du montant des travaux, s'élève à :

0 à 50 000€ HT	3 900.00 € HT
50 001 € HT à 100 000€ HT	6 000.00€ HT
100 001€ HT à 150 000€ HT	8 500.00€HT
150 001€ HT à 200 000€ HT	11 000.00€ HT
200 001€ HT à 250 000€ HT	13 500.00€ HT
250 000€ HT à 300 000° HT	14 950.00€ HT

Une mission optionnelle concernant le dossier de demande d'autorisation préfectorale (ABF) s'élève à 1 500.00€ HT. Cette mission fait l'objet d'un bon de commande spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir.

Les crédits nécessaires seront portés au BP 2014.

- **Modification du régime indemnitaire de rédacteur**

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 12/11/2009 de création d'un régime indemnitaire comme suit

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une IEMP (Indemnité d'exercice de mission des Préfectures) au grade de rédacteur avec la suppression corrélative de l'IAT pour ce même poste.

Cette modification s'applique à compter du 01 mars 2014.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la salle lui a été demandée en semaine pour un repas des anciens Maires de l'Orne. Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer le tarif location d'associations en semaine à savoir 90€ sans forfait.

Monsieur le Maire expose ensuite que M. Clouard et Melle Jarry souhaiteraient que le chemin de Bridet soit revêtu. Les propriétaires riverains étant d'accord pour participer à hauteur de 20% du montant HT des travaux comme fixé par délibération ultérieure, le Conseil municipal se déclare favorable et charge Monsieur le Maire de lancer une consultation pour pouvoir informer les intéressés du montant de leur participation et en cas d'accord effectuer les travaux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de dédit à M. Féret dans le lotissement du Grand Jardin dans le cas où il maintient l'achat d'une parcelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir les devis d'éclairage du terrain de foot, mais n'ayant pas eu le temps matériel de les analyser, ce sujet sera revu à une réunion ultérieure.

Le Conseil municipal ne donne pas suite à une demande de subvention émanant d'une école d'une commune voisine.

A une question posée par un Notaire au sujet de l'indemnité de pas de porte du Magasin Coccimarket, le Conseil Municipal décide de ne répondre qu'à des projets engagés.

Le Conseil Municipal compose les permanences du bureau pour les élections municipales